



Maîtres de la Bande
Dessinée: Collection Oliva

N°285 | 2025
7 Mars 2025
bid.roma@finarte.it

Je soussigné(e) Nom et prénom / Société
Numéro de client (usage interne uniquement)
Adresse Code postal
Ville Province Etat
E-mail Téléphone
Carte de sécu - Numéro de TV

En signant ce formulaire, je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les Conditions Générales de Vente qui me sont remises par Finarte Auction S.r.l. ("Finarte") et qui sont imprimés dans le catalogue de la vente aux enchères, publiés sur le site Internet de Finarte et affichés dans la salle de vente, et de confier à Finarte la tâche de

- OFFRE ÉCRITE
ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES
à enchérir en mon nom sur les lots énumérés ci-dessous jusqu'à la valeur maximale indiquée (enchère maximale plus les frais et autres coûts, le cas échéant).
contactez-moi par téléphone - au numéro de téléphone mentionné ci-dessus - afin d'enchérir pour les lots énumérés ci-dessous. *Si Finarte ne parvient pas à me contacter ou si la communication est interrompue pendant la vente, Finarte pourra formuler en mon nom les offres de couverture indiquées ci-dessous.

Signature Date et l'heure

Veillez joindre une copie d'une pièce d'identité valide à ce formulaire.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

J'ai lu et compris les informations sur le traitement des données personnelles, contenues dans l'art. 17 des Conditions Générales de Vente publiées dans le catalogue Finarte et émises conformément à l'art. 13 du Règlement (UE) 2016/679,

Je consens Je ne consens pas

l'envoi de matériel publicitaire et d'information sur les produits et services de Finarte par des systèmes automatisés, tels que le courrier électronique, le fax, le SMS ou le MMS, ou par le service postal ou les appels téléphoniques avec opérateur ;

Je consens Je ne consens pas

le traitement des données pour des activités de profilage visant à envoyer des communications commerciales sur des produits et services similaires à ceux déjà achetés (appelés "soft spam"), ainsi que l'envoi de matériel publicitaire et d'information sur les produits et services de Finarte par le biais de systèmes automatisés, tels que le courrier électronique, le fax, les SMS ou MMS, ou par le biais du service postal ou d'appels téléphoniques avec opérateur.

Signature

Date

RÈGLES DE PRÉVENTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

En vertu et aux fins du décret législatif 231/2007 contenant, entre autres, des mesures de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent, conscient de la responsabilité pénale civile ainsi que des effets administratifs découlant de l'émission de déclarations fausses ou incomplètes, le soussigné déclare et garantit:

- 1. Agir personnellement, ou - en cas de représentation de tiers - agir exclusivement au nom et pour le compte de la personne indiquée dans la procuration remise à Finarte;
2. que les fonds qu'il utilisera en cas d'attribution ne sont pas d'origine illicite;
3. dans le cas où le soussigné est une personne morale, que le bénéficiaire effectif est

Nom et prénom
C.F.
né en le
résident en

(dans le cas où il y a plus d'un bénéficiaire effectif, veuillez en informer Finarte afin qu'elle puisse vous fournir un formulaire avec un plus grand nombre de cases).

- 4. que ni le soussigné ni le bénéficiaire effectif du soussigné n'est une personne politiquement exposée ou un membre de la famille d'une personne politiquement exposée ou une personne avec laquelle une personne politiquement exposée est connue pour avoir des liens étroits.

Signature

Date

Table with 4 columns: LOT, TITRE - DESCRIPTION, ENCHÈRE MAXIMALE (FRAIS DEVENTE EXCLUS), COVERING BID* (ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES). Multiple rows with empty cells for bidding.

Veillez nous envoyer le formulaire par e-mail bid.roma@finarte.it

Avis aux soumissionnaires

Les offres doivent être reçues au moins 24 heures avant le début de la vente. Notre bureau confirmera toutes les offres reçues, si aucune confirmation n'est reçue, svp veuillez nous contacter. Si vous agissez au nom d'une société, veuillez joindre une copie des statuts de la société ainsi que le document vous autorisant à soumissionner au nom de la société. Sans cette documentation, votre offre ne pourra pas être acceptée. Pour les lots importants, une référence bancaire peut être exigée.

Je, soussigné, déclare approuver expressément, aux termes de l'article 1341 du Code civil italien, les clauses suivantes des Conditions générales de vente: 2.6 - 2.7 - 4.1.6 - 4.1.12 - 4.1.13 - 4.2.5 - 4.3.5 - 4.3.8 - 4.4.6 - 4.4.7 - 4.4.8 - 4.5.6 - 4.5.7 - 5.6 - 6 - 7.11 - 7.12 - 7.13 - 7.14 - 8.6 - 9.1. - 9.2 - 9.3 - 9.4 - 10.3 - 16.

Signature Date

Finarte Auctions S.r.l. Via Quattro Novembre 114 | 00187 Roma | Tel.: +39 06 6791107 | Email: roma@finarte.it

1) Pursuant to Article 20, paragraphs 1 to 5, of Legislative Decree 231/2007, the criteria for determining the beneficial ownership of clients other than natural persons are as follows: "1. For clients other than natural persons the beneficial owner is the natural person or persons to whom direct or indirect ownership or control of the entity is ultimately attributable. 2. If the client is a joint-stock company: a) the ownership of more than 25 per cent of the client's capital, held by a natural person, is considered as direct ownership; b) the ownership of more than 25 per cent of the client's capital, held through subsidiaries, trust companies or third parties, is considered as indirect ownership. 3. In cases where an examination of the ownership structure does not allow the unambiguous identification of the natural person or persons to whom the direct or indirect ownership of the entity is attributable, the beneficial owner is the natural person or persons to whom the control of the entity is ultimately attributable by virtue of: a) control of the majority of the votes exercisable in ordinary shareholders' meetings; b) control of votes sufficient to exercise a dominant influence in ordinary shareholders' meetings; c) the existence of particular contractual obligations that allow the exercise of a dominant influence. 4. In the event that the client is a private legal entity, as per Presidential Decree No. 361 of 10 February 2000, the following are cumulatively identified as beneficial owners: a) the founders, if alive; b) the beneficiaries, if identified or easily identifiable; c) the holders of management and administration functions. 5. Where the application of the criteria set out in the preceding paragraphs does not enable one or more beneficial owners to be clearly identified, the beneficial owner(s) shall correspond to the natural person(s) holding, in accordance with their respective organisational or statutory structures, legal representation, administration or management powers of the company or client in any case other than the natural person".